

Cote du document: EB 2021/VBC/5
Date: 11 juin 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Proposition de financement: déficit lié à la conception de projets de financement de l'action climatique en 2021

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Jyotsna Puri

Directrice
Division environnement, climat, genre et inclusion
sociale
téléphone: +39 33 1623 5485
courriel: j.puri@ifad.org

Pierre Yves Guedez

Spécialiste technique principal chargé des fonds
fiduciaires internationaux pour l'action climatique
téléphone: +39 06 5459 2452
courriel: p.guedez@ifad.org

Jack Rossiter

Analyste chargé du financement de l'action
climatique
téléphone: +39 06 5459 2024
courriel: j.rossiter@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la préaffectation de 1,2 million d'USD sur les ressources du FIDA réservées aux dons ordinaires pour combler le déficit de financement lié à la conception de projets du Fonds vert pour le climat (FVC) en 2021.

I. Contexte et justification

1. L'accès, au niveau national, au financement concessionnel international de l'action climatique est indispensable pour permettre aux pays de remplir les engagements qu'ils ont pris au titre des contributions déterminées au niveau national (CDN) et d'atteindre leurs objectifs à long terme en matière d'adaptation en vertu de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable.
2. On constate cependant au niveau national une capacité limitée à: i) obtenir une accréditation auprès des donateurs internationaux qui financent l'action climatique; ii) élaborer des propositions viables de financement de l'action climatique pour tenir ces engagements. Le problème est particulièrement flagrant dans le cas de la petite agriculture. À l'heure actuelle, sur le financement international total de l'action climatique faisant l'objet d'un suivi, seuls 10 milliards d'USD vont à ce secteur, soit 1,7%. Or ce montant ne couvre qu'une fraction des besoins des petits agriculteurs vulnérables¹ – un déficit critique quand on sait que les petits exploitants assurent plus du tiers de l'approvisionnement alimentaire à l'échelle mondiale. La petite agriculture représente également 5% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et 32% de celles du secteur agricole^{2, 3}.
3. C'est la raison pour laquelle de nombreux États membres du FIDA demandent de l'aide pour accéder au financement de l'action climatique. Ce faisant, ils cherchent à tirer parti du statut d'entité accréditée du FIDA et de son expérience technique auprès des fonds internationaux pour l'environnement et le climat, comme le Fonds pour l'adaptation, le FVC et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). À cet égard, le FIDA tire avantage de son statut auprès de ces fonds pour contribuer à un bien public mondial en aidant les pays à accéder au financement de l'action climatique. Ces ressources aident les pays à respecter leurs engagements au regard du climat, et renforcent la résilience face aux changements climatiques des petits exploitants les plus vulnérables à l'échelle de la planète, ce qui participe à la sécurité alimentaire mondiale. Cet appui aux pays dans lesquels le FIDA intervient est conforme aux politiques et aux stratégies du Fonds, notamment:
 - i) la stratégie du FIDA dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques pour la période 2019-2025, qui renforce l'engagement du Fonds à mobiliser des financements destinés à l'action climatique au profit de ses partenaires nationaux;
 - ii) le Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA, qui préconise que le Fonds démultiplie ses propres ressources en mobilisant des financements auprès de fonds thématiques (notamment le FEM, le FVC et le Fonds pour l'adaptation)⁴.

¹ https://www.ifad.org/documents/38714170/42157470/climate-finance-gap_smallscale_agr.pdf/34b2e25b-7572-b31d-6d0c-d5ea5ea8f96f?t=1605021452000.

² Lowder, S. K., Sánchez, M. V. et Bertini, R., 2021. Which farms feed the world and has farmland become more concentrated?. *World Development*, volume 142, juin 2021, article 105455.

³ <https://ccafs.cgiar.org/news/emissions-smallholder-farming-may-be-significant-mitigation-recommendations>.

⁴ <https://webapps.ifad.org/members/gc/44/docs/french/GC-44-L-6-Rev-1.pdf>.

II. Perspectives offertes par le portefeuille du FVC

4. En 2019-2020, le FIDA a renforcé sa collaboration avec le FVC, principale source de financement multilatéral des investissements dans l'action climatique dans les pays en développement⁵. Le FIDA dispose d'un avantage concurrentiel sur les autres entités accréditées du FVC, car c'est le seul organisme des Nations Unies à avoir également le statut d'institution financière internationale. Il est particulièrement bien placé pour orienter les financements de l'action climatique de manière à aider les petits exploitants à s'adapter aux changements climatiques. C'est l'une des principales priorités, sachant que moins de 2% du financement de l'action climatique va aux petits paysans, alors qu'ils constituent l'un des groupes les plus touchés par les changements climatiques. Le FIDA a ainsi accès aux ressources consacrées aux prêts par le FVC, qui lui permettent de concevoir des projets extrêmement innovants et durables axés sur l'adaptation et les populations les plus vulnérables – les grandes priorités du FVC. Partant, le FIDA a élaboré au cours de l'année écoulée une réserve ambitieuse de projets ciblant le FVC. Une fois que cette réserve sera activée, le portefeuille du FVC représentera plus de 20% du programme de travail actuel du FIDA.
5. Dans la réserve de projets du FVC constituée par le FIDA, les conceptions en cours d'élaboration en 2021 comprennent des programmes régionaux stratégiquement importants et des projets portant sur un seul pays qui achemineront des ressources pour l'adaptation aux changements climatiques à destination des pays les plus vulnérables dans lesquels le FIDA intervient. Ces projets, une fois approuvés par le Conseil du FVC, aideront les partenaires nationaux à mobiliser des financements **à hauteur de 549 millions d'USD** pour l'adaptation aux changements climatiques. Il est directement demandé à nos partenaires nationaux d'apporter leur appui et de participer à la conception de ces projets, afin qu'ils puissent respecter leurs engagements internationaux dans le domaine climatique tout en renforçant considérablement la résilience des petits exploitants vulnérables aux changements climatiques au niveau local.

III. Mise en œuvre du portefeuille

6. La demande de financements du FVC est très importante au sein des États membres, mais la capacité du FIDA à y répondre est actuellement limitée en raison des restrictions imposées par le FVC en matière de commissions. La politique du FVC dans ce domaine prévoit que les commissions de gestion peuvent uniquement couvrir les frais directement liés à l'exécution des projets, à leur supervision et à l'établissement de rapports. Les ressources du FVC *ne peuvent donc pas* être utilisées pour financer les coûts de conception⁶ de la réserve de projets actuelle du FIDA. Le FIDA a constaté **le besoin urgent de mobiliser des ressources pour couvrir le déficit de financement des conceptions en cours qui doivent être soumises au Conseil du FVC fin 2021 ou début 2022.**
7. Cette restriction imposée par le FVC s'agissant des coûts de conception des projets s'applique à toutes ses entités accréditées, dont le FIDA. Pour couvrir le coût de la conception des propositions soumises au FVC, d'autres organisations ont mis en place des mécanismes de financement spécifiques, dont les ressources proviennent principalement de sources ou de fonds supplémentaires qui dépendent des restrictions légales de l'organisation. Au FIDA, les coûts liés à la conception des propositions destinées au FVC sont classés dans la catégorie des dépenses relatives aux activités financées par des fonds supplémentaires. Ce classement cadre avec les indicateurs d'efficacité en matière de développement et les catégories harmonisées de classification des dépenses des Nations Unies, et est donc approprié en ce qui concerne les dépenses engagées par le FIDA pour les projets du

⁵ En 2019, le FVC a reçu des annonces de contribution à la reconstitution des ressources pour un montant total de 9,8 milliards d'USD, qui doivent être employés dans le cadre de son programme d'ici à 2023.

⁶ <https://www.greencimate.fund/sites/default/files/document/principles-list-costs-pm.pdf>.

FVC devant être financés par d'autres sources que le budget administratif, comme cela est proposé ci-après.

8. La direction propose qu'une partie des fonds alloués au programme de dons ordinaires au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) soit utilisée pour couvrir les besoins de financement urgents liés aux projets du FVC en cours de conception par le FIDA. Par ailleurs, la direction s'emploiera à trouver des moyens de prendre en charge ces coûts de conception de manière prévisible et efficace au fil du temps. Dans l'intervalle, grâce à l'obtention de ce soutien urgent en réponse aux besoins actuels de l'institution en matière de conception, le FIDA sera dans une position privilégiée pour faire des annonces importantes relatives au FVC lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en novembre 2021, et il se démarquera comme un acteur de premier plan sur la scène internationale du financement de l'action climatique. En l'absence de ressources pour combler ce déficit, le FIDA ne pourra pas élaborer ses projets pour le FVC en 2021. Il y aurait alors un risque d'atteinte à la réputation du FVC comme du FIDA, car les partenaires nationaux comptent sur le FIDA pour mobiliser des ressources du FVC.

IV. Proposition relative aux besoins urgents liés aux coûts de conception des projets du FVC

9. La direction sollicite l'approbation du Conseil d'administration pour **préaffecter d'urgence 1,2 million d'USD** sur les ressources du FIDA réservées aux dons ordinaires afin de pouvoir aider les États membres à concevoir les projets devant être soumis au FVC pour examen fin 2021 ou début 2022. Ces projets contribueront directement à des initiatives menées par les pays ainsi qu'à la concrétisation des engagements nationaux dans le domaine climatique et des CDN, tout en renforçant considérablement la résilience des populations rurales pauvres les plus vulnérables face aux changements climatiques.
10. L'utilisation qu'il est proposé de faire des ressources réservées aux dons ne mettra pas en péril la réalisation du programme de dons ordinaires. Le montant proposé (1,2 million d'USD) ne représente que 0,6% du montant global alloué au programme de dons ordinaires au titre de FIDA11 (4% du solde de l'allocation pour 2021). Par ailleurs, cette proposition est totalement conforme: i) au principe fondamental de la Politique sur les dons ordinaires récemment approuvée par le FIDA⁷, à savoir l'amélioration de l'exécution sur le terrain du programme de travail du FIDA au moyen d'une approche catalytique; ii) à la note d'orientation stratégique relative aux dons du FIDA pour la période 2019-2021, et notamment à son deuxième domaine prioritaire, axé sur la résilience face aux changements climatiques et la durabilité environnementale. Cette note indique que les dons octroyés dans le cadre de ce domaine prioritaire pourraient être cruciaux pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès du FEM, du FVC et d'autres sources de financement pour l'adaptation aux changements climatiques.
11. Les risques éventuels liés à l'utilisation d'une partie de l'enveloppe des dons ordinaires ont été évalués avant l'élaboration de la proposition. Le principal risque réside dans la possibilité que le Conseil d'administration du FVC n'approuve pas les propositions de projet qui lui seront soumises. Les mesures d'atténuation suivantes ont été prises:
 - i) sélection rigoureuse des idées de projet en interne afin de tenir compte des principaux critères d'admissibilité du FVC avant de concevoir les propositions;

⁷ EB 2021/132/R.3.

- ii) discussions avec le Secrétariat du FVC à propos du programme de travail du FIDA en tant qu'entité accréditée afin d'obtenir des informations sur les priorités du FVC;
- iii) élaboration en interne d'un processus d'examen technique détaillé pour veiller à une qualité optimale des propositions.